



Commune de Prez

Procès-verbal de la séance n° 24 du Conseil général du jeudi 23 avril 2026

Heure de début : 19h00 – Heure de fin : 20h27 / Lieu : Prez-vers-Noréaz

Personnes présentes

Présidente : Mme Louise Reymond
Pour le Conseil général : 29 Conseiller·ère·s généraux·ales
Pour le Conseil communal : M. David Bonny, Syndic
Mme Isabelle Staub Barbey, vice-Syndique
Mmes Isabelle Bersier et Séverine Egger
MM. Pierre Bovet, Philippe Jolliet et Lionel Schouwey

Personne excusée

Pour le Conseil général : M. André Robatel
Secrétaire au procès-verbal : Mme Coralie Folly

Il est 19h00, Mme la Présidente, Louise Reymond, ouvre la séance.

Monsieur le vice-Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Madame la vice-Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame la Secrétaire,

Je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil général de la législature. Je suis honorée de présider ce moment. Je vous remercie.

Au cours des cinq dernières années, toutes les personnes ici présentes ont donné de leur temps et de leur énergie pour les affaires de la commune.

Cette dernière rencontre, ce soir, est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des membres du Conseil général pour leur engagement, et tout particulièrement celles et ceux qui ont décidé de ne pas poursuivre leur mandat et qui ne siégeront momentanément plus avec nous. Dans

cinq ans, de nouvelles élections auront lieu : ne perdez pas de vue le Conseil général de la commune de Prez.

Pour vous remercier chaleureusement et vous féliciter pour votre engagement, je vous propose de les applaudir toutes et tous.

Il y a un projet en particulier qui est né de cette législature et qui va nous occuper encore quelques années : il s'agit du complexe scolaire, sportif et culturel.

Cette infrastructure nécessaire est attendue de longue date par les parents, mais surtout par les enfants de notre commune, qui ont besoin des meilleures conditions possibles pour leur développement physique et mental.

C'est donc en l'honneur de ces écoliers, présents et futurs — petits et grands, turbulents et studieux — que je vous propose une lecture ce soir. Il s'agit d'un poème de Jacques Prévert intitulé « Le cancre ».

Il dit non avec la tête
 Mais il dit oui avec le cœur
 Il dit oui à ce qu'il aime
 Il dit non au professeur
 Il est debout
 On le questionne
 Et tous les problèmes sont posés
 Soudain le fou rire le prend
 Et il efface tout
 Les chiffres et les mots
 Les dates et les noms
 Les phrases et les pièges
 Et malgré les menaces du maître
 Sous les huées des enfants prodiges
 Avec des craies de toutes les couleurs
 Sur le tableau noir du malheur
 Il dessine le visage du bonheur.

Nous débutons la partie formelle de la séance. Mme Coralie Folly, collaboratrice administrative, tient le procès-verbal. La séance a été convoquée conformément à notre Règlement par l'envoi de la communication par courriel et par la publication dans la Feuille Officielle le 17 avril 2026.

Je donne la parole à la collaboratrice administrative pour l'appel nominal.

Mme Coralie Folly procède à l'appel nominal.

Mme la Présidente reprend la parole.

Je constate que le quorum est atteint et que la majorité absolue est de 15, nous sommes 28.

Les scrutateurs pour cette séance sont :

MM. Mario Ramalho, Mattia Bosco, Pierre-Alain Egger et Christian Carrel. Ils se sont répartis les tables et le comptage. Je les prie de décompter le nombre de membres dans leur secteur.

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera conservé jusqu'à l'approbation de celui-ci. Il est demandé à chaque personne qui s'exprime de s'annoncer pour faciliter la tenue du procès-verbal.

Nous allons passer directement à l'ordre du jour.

L'ordre du jour qui nous est proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
2. Informations du Bureau
3. Adhésion à la région culturelle et validation des statuts
4. Rapport de la Commission des infrastructures et des transports
5. Proposition de M. Oliver Epiney au nom de la Commission de l'Energie relative à la constitution d'un règlement pour la Commission de l'Energie
6. Proposition de M. François Trotti et une partie du groupe de Noréaz relative au projet de complexe scolaire, sportif et culturel
7. Informations du Conseil communal
8. Questions, propositions et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour et donne la parole à M. François Trotti.

M. François Trotti, pour le groupe de Noréaz, prend la parole.

Nous déposons une motion d'ordre.

Il convient de supprimer le point n° 6 parce que nous abandonnons notre proposition. Celle-ci est transformée en question, qui pourra être traitée au point n° 8. Le texte demeure pratiquement inchangé.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la motion d'ordre.

La parole n'étant pas demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui approuvent la motion d'ordre de M. François Trotti lèvent la main.

La motion d'ordre de M. François Trotti est approuvée par 27 oui contre 1 non.
--

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est disponible sur le site internet, il ne sera donc pas lu. La discussion est ouverte.

M. Christian Carrel, à titre personnel, précise que son intervention ne porte pas uniquement sur le procès-verbal, mais sur les questions qu'il avait posées lors de la séance du 9 décembre. Il constate que celles-ci ne figurent pas dans la liste des questions publiée sur le site internet de la commune et espère obtenir des réponses au cours de la présente séance.

La parole n'étant plus demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 lèvent la main.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité, sous réserve des modifications demandées par M. Christian Carrel.

1. Informations du Bureau

Mme la Présidente prend la parole.

Depuis notre séance du 9 décembre 2025, l'actualité de la commune est restée centrée sur les élections. Grâce à l'excellente collaboration entre les membres sortants du Conseil général, trois listes électorales ont pu être constituées, puis une quatrième est venue s'y ajouter, écartant ainsi toute crainte de manquer de candidats pour la nouvelle législature.

Le 8 mars dernier, nous avons eu le plaisir de célébrer l'élection de treize membres sortants ainsi que de dix-sept nouvelles personnes, qui siégeront au sein de ce Conseil général. Elles entreront en fonction après leur assermentation prévue le 2 mai 2026.

Je leur adresse mes vœux de plein engagement et de persévérance pour les cinq années à venir, et me réjouis de collaborer avec chacune et chacun d'entre eux.

2. Adhésion à la région culturelle et validation des statuts

Mme la Présidente donne la parole à M. David Bonny, Syndic.

M. David Bonny, Syndic, prend la parole.

Je rappelle qu'il y a un siècle, un projet de ligne de train aurait pu traverser la région, du côté de Prez-vers-Noréaz. Toutefois, pour des raisons liées notamment au bruit ou à la place, il avait été décidé à l'époque de ne pas faire passer le train par ici. Avec le recul, il ne s'agit pas de remettre en cause cette décision, qui reposait sur des motifs légitimes.

Aujourd'hui, une situation comparable se présente, avec une nouvelle opportunité à saisir à la suite de la fin de l'Agglomération politique, déjà évoquée à plusieurs reprises au Conseil général, qui concernait la ville de Fribourg ainsi que les communes de Givisiez et Granges-Paccot.

Une nouvelle agglomération est en cours de constitution, à laquelle nous espérons participer.

Dans un premier temps, nous figurions dans le périmètre envisagé. Toutefois, à l'issue de la consultation, le Conseil d'État nous a exclus, au même titre que la commune de Ponthaux. Cette dernière étant en discussion de fusion avec Grolley, commune intégrée à l'agglomération, elle pouvait envisager d'y entrer en cas de fusion aboutie. Pour notre commune, en revanche, l'exclusion était nette.

Estimant qu'il s'agissait là de « manquer un train » une nouvelle fois, le Conseil communal est intervenu, appuyé par plusieurs conseillers généraux qui ont également fait valoir leur position par écrit.

À la suite de ces démarches, nous avons pu être intégrés dans le processus, notamment dans le cadre du plan d'aménagement PA5, ce qui nous a permis de proposer plusieurs projets susceptibles d'être subventionnés.

Plusieurs volets ont ensuite été abordés et discutés au sein du Conseil général, notamment ceux relatifs au tourisme, puis à la culture — ce dernier faisant l'objet de la présentation du jour.

L'ensemble de ces démarches s'inscrit dans une nouvelle dynamique régionale, désormais pensée à l'échelle du district. La nouvelle structure, portée notamment par l'ARS (Association Régionale de la Sarine), entrera en fonction en juin 2026. À ce stade, il est encore trop tôt pour en mesurer précisément les retombées. De même, la nouvelle région culturelle est en cours de mise en place.

Dans ce contexte, le Conseil communal propose de s'inscrire pleinement dans cette dynamique, en « prenant ce train » et en participant activement à cette organisation à l'échelle du district.

Après cette introduction, je cède la parole à Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, pour la présentation du projet.

Mme Isabelle Bersier prend la parole.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En introduction, je souhaite vous faire part de mon émotion, car il s'agit de ma dernière séance en tant que Conseillère communale. J'ai le plaisir de vous présenter ce soir un projet que je considère comme particulièrement remarquable.

Je me réjouis également de pouvoir échanger avec vous à l'issue de cette séance, pour celles et ceux qui resteront.

Région culturelle ARCIA, certaines personnes se sont peut-être interrogées sur l'origine de ce nom. Celui-ci est issu d'un concours organisé afin de définir l'identité de cette future région culturelle.

La proposition retenue vient d'une personne de Guin, qui a suggéré le nom « ARCIA ». Celui-ci s'inspire de la racine « arc », symbole du lien ou du pont reliant les communes de la Sarine autour d'un projet commun, centré sur la culture et les loisirs.

Pourquoi une région culturelle ? Le constat est simple : je pense que beaucoup d'entre vous, dans cette salle ont déjà participé ou assisté à des manifestations culturelles fribourgeoises. Les images présentées ici illustrent quelques exemples d'événements actuels dans la région, bien qu'elles ne soient pas exhaustives tant l'offre culturelle y est riche et variée.

L'objectif est de permettre à chacune et chacun de continuer à profiter de cette offre, tout en rejoignant les collectivités qui contribuent déjà à son financement. Il s'agit donc d'une démarche cohérente : participer au financement de la culture afin de garantir, à l'échelle de notre région, une offre culturelle de qualité.

Trois objectifs principaux :

Le premier consiste à soutenir les acteurs culturels : les artistes bien sûr, mais aussi toutes les personnes qui gravitent autour d'eux et en vivent — techniciens, électriciens, programmeurs et autres métiers indispensables au fonctionnement du monde culturel.

Le deuxième vise à renforcer l'accessibilité. Il s'agit de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier de l'offre culturelle, indépendamment de la localisation ou des moyens financiers. Malgré certaines contraintes, notamment en matière de transports, nous avons tous droit à la culture, et celle-ci peut aussi venir à nous. Dans ce cadre, il est notamment envisagé de proposer une programmation itinérante. Même si nous ne disposons pas encore d'infrastructures dédiées, cela pourrait évoluer à l'avenir. Certaines manifestations pourraient ainsi être organisées localement — pourquoi pas, par exemple, en forêt ou dans de futurs équipements communaux.

Enfin, le troisième objectif est de développer une vision évolutive, capable de s'adapter aux besoins de tous les publics ainsi qu'aux réalités locales. Il s'agit de participer activement à la définition de l'offre culturelle que nous souhaitons pour notre région.

Ensuite, il s'agit d'un modèle souple et modulable, conçu pour permettre à chaque commune de s'engager de manière progressive et adaptée à ses moyens et à ses priorités.

Une contribution de base est fixée à CHF 5.00 par habitant, mais plusieurs niveaux de participation sont possibles. Chaque commune peut ainsi choisir le degré de soutien qu'elle souhaite apporter.

Ce modèle permet de débiter avec une participation modeste, puis d'augmenter progressivement l'engagement au fil du temps, en fonction de la volonté de contribuer plus activement au développement de cette association régionale culturelle.

Toutes les communes souhaitant adhérer à ARCIA s'acquitteront d'une contribution de base de CHF 5.00 par habitant. Il s'agit d'un engagement accessible pour chacune d'entre elles.

Ce montant a été estimé en fonction des coûts actuels de la culture. Si chaque commune participe déjà à hauteur de cette contribution, cela constitue une première étape importante pour pouvoir bénéficier de certaines prestations.

Il est toutefois prévu d'aller au-delà pour les communes qui le souhaitent, avec des niveaux de participations supplémentaires pouvant atteindre CHF 35.00 par habitant, notamment pour soutenir les infrastructures ou les artistes.

Pour la commune de Prez, la proposition est, dans un premier temps, de se limiter à une participation de CHF 5.00 par habitant.

Quelles sont les prestations pour les communes membres ? Concrètement, qu'implique l'adhésion à ARCIA ?

Tout d'abord, il s'agit d'un soutien administratif. Les sociétés locales, par exemple celles qui ne disposent pas encore de statuts, pourront se tourner vers ARCIA pour obtenir un accompagnement : vérification de la conformité des statuts, conseils, ou encore appui dans le développement de projets et d'activités à proposer au niveau régional.

Ensuite, chaque commune membre pourra bénéficier d'un événement annuel organisé sur son territoire.

ARCIA permet également une meilleure coordination régionale. En y participant, la commune devient actrice des propositions culturelles à l'échelle de la région et peut contribuer activement à leur développement.

Enfin, il s'agit aussi d'une mise en réseau : être informé de ce qui se déroule sur l'ensemble du territoire de la Sarine, échanger avec les différents acteurs et s'inscrire pleinement dans la dynamique culturelle régionale.

Pour le Conseil communal, dans notre réflexion, il est important de contribuer à cette dynamique régionale. Nous participons déjà à différentes organisations régionales et souhaitons ne pas rester à l'écart de cette évolution.

Comme l'a mentionné M. David Bonny tout à l'heure, c'est le moment d'agir et de « prendre le train » aux côtés des communes qui vont adhérer à ARCIA.

S'engager dans cette démarche, c'est aussi avoir une influence sur les décisions : être partie prenante à l'assemblée annuelle, mais également, le cas échéant, participer au comité directeur en proposant une candidature. Cela permettrait de contribuer activement aux orientations culturelles de notre région.

Enfin, cette participation nous permettra de bénéficier des prestations proposées, mais aussi de maintenir et de développer l'offre culturelle sur notre territoire.

La position du Conseil communal, après discussion et réflexion, tant sur les plans financier, éthique que politique, est de soutenir l'adhésion à l'association ARCIA.

Il vous est ainsi proposé de vous positionner : souhaitons-nous rester en marge, ou saisir l'opportunité qui nous est offerte ce soir en prenant pleinement part à cette démarche ?

Soutenir cette proposition, c'est s'inscrire dans un projet collectif, avec un engagement accessible et des bénéfices durables.

Il est important pour nous que vous puissiez mesurer la portée politique de cette adhésion à l'association régionale. La commune de La Brillaz, par exemple, a déjà accepté d'y entrer.

L'enjeu est de ne pas rester en marge, mais de participer activement à la construction d'un projet culturel dynamique. Cela permet également de disposer de voies de consultation et d'avoir une réelle influence, en étant pleinement intégré dans cette dynamique régionale.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accueillir favorablement cette proposition d'adhésion à ARCIA dès à présent.

Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercie de votre attention.

M. Yannick Julmy rejoint la séance, il est 19h22.

Mme la Présidente remercie Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, pour sa présentation et donne la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Mme Ludivine Besomi Chatagny, Présidente de ladite Commission.

En cas d'acceptation du Conseil général de l'adhésion à l'association ARCIA, les membres de la Commission financière doivent préavisier les statuts d'un point de vue financier, soit les articles 39, 40 et 41.

Après avoir passé en revue les articles concernés, les membres de la Commission financière tiennent à relever l'impact financier de l'adhésion à l'association ARCIA sur le budget communal.

En effet, les articles 39 à 41 prévoient une charge annuelle d'au minimum CHF 5.00 par habitant. Pour la commune de Prez, cela représente la somme annuelle de CHF 12'325.- au minimum en se basant sur la dernière population connue. À noter que celle-ci est en constante évolution et ne fera qu'augmenter les charges au fil des ans. Dans un climat financier tendu, une telle charge supplémentaire n'est pas forcément la bienvenue. Il s'agit alors de bien pouvoir garantir les bénéfices de la commune à intégrer une telle association.

Les membres de la Commission financière proposent toutefois d'approuver les statuts de l'association ARCIA tels que présentés.

Mme la Présidente remercie la Commission financière et ouvre la discussion d'ordre général. Elle rappelle que la votation se fera sur le paquet global. Il y aura un seul vote où seront validés à la fois l'adhésion et les statuts.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, prend la parole.

La majorité du groupe de Prez-vers-Noréaz soutient l'adhésion aux statuts proposés ce soir.

Toutefois, des doutes ont été soulevés quant aux bénéfices pour les sociétés culturelles locales. Le soutien financier est prioritairement destiné aux grandes infrastructures telles que Nuithonie ou Équilibre. Si l'on prend l'exemple de Nuithonie, la commune de Villars-sur-Glâne, avec plus de 20 millions d'entrées fiscales issues des personnes morales, peut se permettre de financer une telle infrastructure.

La culture devrait être soutenue au niveau cantonal. Une autre piste pourrait être un partage de l'impôt sur les personnes morales à l'échelle du district.

Par ailleurs, chaque décision ou adhésion à des structures régionales tend à entraîner une répercussion des coûts plus importante sur les petites communes situées en périphérie de l'agglomération. Cet effet de report des charges des communes plus aisées vers les communes moins favorisées a déjà été constaté à maintes reprises lors de modifications de règlements ou de statuts.

Il n'est pas nécessaire de rappeler les difficultés financières que rencontrent actuellement de nombreuses communes de la campagne fribourgeoise.

Pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, cette adhésion et la charge financière qui en découle ne doivent en aucun cas péjorer le soutien aux sociétés locales ni aux infrastructures culturelles locales.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, prend la parole.

Je suis opposé à cette adhésion. Cela n'a rien à voir avec le soutien à la culture, secteur dont je suis un membre actif et que je soutiens tout au long de l'année.

Je suis en revanche opposé à une grande nébuleuse, composée de « grands penseurs » ou de « sculpteurs de nuages ». J'espère que des actions concrètes seront proposées pour l'ensemble des sociétés culturelles du canton, et pas uniquement de grandes théories sur papier.

Le soutien à la culture par ARCIA ne devra pas non plus rester cantonné aux communes du Grand Fribourg. Après une lecture attentive de l'ensemble des documents reçus, j'ai des doutes quant à la manière dont seront répartis et utilisés les montants des cotisations. De plus, le message du Conseil communal, reçu il y a seulement dix jours, soit bien après la publication des autres documents, ne nous permet pas de nous forger une opinion pleinement éclairée.

Par ailleurs, on nous indique que nous aurons notre mot à dire lors des assemblées générales. Or, un rapide calcul des voix selon les statuts proposés montre que Fribourg et Villars-sur-Glâne disposent à eux seuls de 30 et 20 voix, soit 50 voix. À l'inverse, Prez, Neyruz et La Brillaz ne disposent que de 2 voix. Je vous laisse faire le calcul en y ajoutant Givisiez, Granges-Paccot, Marly, etc.

M. Pierre-Alain Egger, au nom de l'USLP, prend la parole.

Comme pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, nous demandons au Conseil communal que, dans le cadre de sa demande de soutien à l'adhésion à ces statuts, il garantisse le maintien du soutien financier aux sociétés à but culturel ainsi qu'aux autres sociétés locales de la commune, malgré cette nouvelle charge.

Le soutien aux infrastructures culturelles, notamment en lien avec le nouveau complexe communal, doit également être assuré. Des efforts ont déjà été consentis par les sociétés locales dans les locaux mis à disposition.

Nous demandons donc que les propositions des sociétés locales soient entendues et que l'on n'ait pas à regretter, à court terme, des économies mal placées.

Nous avons les moyens d'investir ailleurs ; investissons aussi chez nous.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel, prend la parole.

Pour ma part, l'adhésion à ARCIA représente un risque pour la commune de Prez.

Tout d'abord, il s'agit d'un engagement financier : une cotisation de base par habitant, à laquelle peuvent s'ajouter des modules coûteux, sans réelle possibilité d'adaptation en cours de législature. En cas de déficit, des contributions supplémentaires pourraient encore être exigées.

Ensuite, le système repose sur une logique de solidarité financière que je considère comme déséquilibrée. Prez contribuerait au financement d'infrastructures situées ailleurs, notamment en ville, sans garantie de retombées concrètes pour ses habitants. Par ailleurs, les priorités de financement semblent favoriser des institutions établies, au détriment des acteurs culturels locaux ou émergents.

Je prends l'exemple du Kunos Circus, à Prez, dont les gérants ont reçu le prix culturel en 2024. Cela illustre bien le décalage entre la réalité des acteurs locaux et les dynamiques à l'échelle des grandes villes.

La gouvernance apparaît également complexe et éloignée des communes comme la nôtre, avec une influence réelle limitée, ce qui tend à diluer les responsabilités.

J'ajoute enfin un point : ce projet a débuté en 2023 et les statuts ont déjà été validés à un niveau régional. Pourtant, depuis lors, aucune information n'a été transmise au Conseil général jusqu'à ce jour. Il me semble important de progresser sur ce point afin de garantir une meilleure information sur les projets en cours au niveau cantonal.

En conclusion, il s'agit d'un engagement financier important et peu flexible. Si l'on souhaite notamment bénéficier des volets liés aux infrastructures, cela impliquerait une cotisation supplémentaire d'environ CHF 10.00 par habitant, en plus des CHF 5.00 de base, avec un impact non négligeable sur le budget communal.

Je relève également un manque de clarté quant à la répartition des bénéfices, tel que présenté dans les statuts, ainsi qu'une perte d'autonomie décisionnelle.

Il est évident que la culture doit jouer un rôle fort à l'échelle fribourgeoise, mais cela ne devrait pas se faire au détriment des petites communes comme la nôtre.

M. Simon Zürcher, à titre personnel, demande si, en cas d'acceptation de l'adhésion à ARCIA, celle-ci aura une influence sur le soutien au conservatoire.

Mme Isabelle Bersier répond par la négative. La commune continuera à soutenir le conservatoire au niveau communal, comme toutes les autres sociétés.

Elle précise que le conservatoire est une école : la commune reçoit des factures du Conservatoire et les prend en charge. Il s'agit donc d'une charge.

M. Christian Carrel, à titre personnel, demande si l'adhésion à cette association est irrévocable ou si elle peut être dénoncée en cours de législature, voire à la fin de celle-ci.

Il souhaite également connaître les délais et les conditions permettant de se retirer de cette association en cas d'adhésion.

Mme Isabelle Bersier, indique que les statuts prévoient la possibilité de se retirer de cette association culturelle régionale. Elle précise qu'un délai est prévu, sauf erreur de sa part, d'environ deux ans.

La parole n'étant pas demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui approuvent l'adhésion à la région culturelle et les statuts lèvent la main.

L'adhésion à la région culturelle et les statuts sont acceptés par 19 oui contre 7 non et 2 abstentions.

3. Rapport de la Commission des infrastructures et des transports

Mme la Présidente donne la parole **Mme Delphine Mettraux**.

Mme Delphine Mettraux, pour la Commission des infrastructures et des transports, prend la parole.

En cette fin de législature, la commission a souhaité partager avec vous le travail réalisé.

La Commission des infrastructures et des transports a été mandatée pour mener des analyses, des réflexions, formuler des propositions concernant l'avenir des anciens bâtiments scolaires, une fois la nouvelle école construite.

Trois idées principales :

Premièrement, conserver des terrains et des bâtiments communaux pour les générations futures ou pour des projets encore inconnus à ce stade.

Deuxièmement, maintenir, dans chacun des trois villages, des lieux de rassemblement pour les habitants.

Troisièmement, générer des recettes afin de contribuer au financement de la nouvelle école.

Dans chaque village, les bâtiments suivants ont été identifiés :

- à Noréaz : l'école du bas, l'école du haut et le centre sportif ;
- à Prez-vers-Noréaz : la salle communale (où nous nous trouvons actuellement) ;
- à Corserey : l'école blanche et l'école bleue.

Il est important de préciser qu'il s'agit, à ce stade, de réflexions et de propositions.

La commission estime que certains bâtiments pourraient être vendus, notamment la salle communale de Prez-vers-Noréaz, déjà située en zone d'intérêt général, ainsi que l'école du bas à Noréaz, avec ses terrains. Concernant ce dernier site, la commission a bien entendu l'importance de la place de skater hockey pour la population. Elle propose dès lors soit de la maintenir, soit de la déplacer dans la zone d'intérêt général du village.

Par ailleurs, plusieurs pistes ont été explorées. À Corserey, par exemple, une directrice de crèche a été consultée afin d'évaluer la possibilité d'implanter une structure d'accueil. Elle a toutefois relevé la complexité administrative et la forte concurrence existante dans la région, ce qui l'a amenée à déconseiller ce projet.

D'autres idées ont également été évoquées, notamment la mise à disposition de certaines salles pour des activités diverses (Pro Senectute, jeux d'échecs, etc.).

M. Christian Carrel, à titre personnel, indique que, lors d'une séance de groupe, un tableau récapitulatif a été évoqué. Celui-ci présente l'ensemble des bâtiments avec différentes données, notamment des estimations de valeurs ainsi que des coûts de démolition.

Il relève que ce tableau est relativement complet et demande s'il serait possible de le transmettre au Conseil général, dans la mesure où il compléterait utilement le rapport, lequel décrit bien la démarche mais ne contient pas l'ensemble des informations.

Mme Delphine Mettraux, confirme qu'un tableau a bien été établi, présentant les avantages et les inconvénients de chaque situation, et qu'il a été remis au Conseil communal.

Elle précise que la commission a été mandatée par le Conseil communal et que le travail présenté consiste en des réflexions et des propositions. Celui-ci pourra être repris, le cas échéant, par les futurs membres.

M. Lionel Schouwey complète pour le Conseil communal. Il précise qu'il s'agit d'un document de travail analysant différentes situations.

Il indique qu'il convient d'examiner son contenu afin de déterminer si certaines informations sont confidentielles, ce qui, selon lui, ne devrait généralement pas être le cas. Il s'agit notamment d'estimations de coûts, par exemple pour le déplacement du terrain de skater hockey ou la démolition d'un bâtiment.

Il ajoute que le document pourra être transmis, le cas échéant, au prochain Conseil général après l'assermentation. Une discussion aura lieu lors de la prochaine séance afin de définir les éléments qui peuvent être communiqués.

Mme Isabelle Staub Barbey ajoute qu'il s'agit, à ce stade, d'études préliminaires. Elle précise que communiquer des chiffres dès maintenant n'aurait que peu de sens à moyen terme, par exemple dans trois ans.

Elle indique qu'il s'agit d'un premier jet, d'une réflexion, soit d'un outil de travail appelé à évoluer et à être affiné.

Pour ces raisons, il n'a pas été jugé opportun d'intégrer ces éléments dans le procès-verbal d'une séance du Conseil général.

M. Christian Carrel s'interroge sur la pertinence du moment choisi pour réaliser cette étude. Il relève que, quoi qu'il en soit, les chiffres établis ne seront de toute façon plus exacts et devront être actualisés.

Mme Isabelle Staub Barbey indique qu'il est néanmoins nécessaire de disposer de chiffres afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, revient sur le rapport publié sur le site. Il estime que le document de travail destiné aux séances de groupes est très succinct.

Il relève que certains compléments auraient pu être apportés, notamment des variantes ou des estimations. Dans ces conditions, il est difficile de tenir des séances de groupes avec des documents aussi limités.

Il regrette que le manque d'informations transmises pèse sensiblement le travail de la commission.

Mme Delphine Mettraux prend note. Elle reconnaît que le résumé est très succinct, mais précise qu'il s'agissait uniquement d'une information provisoire. Les éléments seront transmis ultérieurement par le Conseil communal.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel, relève que ce rapport constitue déjà une première étape importante.

Il estime qu'il serait pertinent d'impliquer davantage les acteurs locaux, notamment les sociétés, afin de mieux cerner les besoins réels liés au futur complexe ainsi qu'aux bâtiments qui seront maintenus. Cela permettrait de développer une vision globale intégrant ces acteurs et de mieux définir, puis valoriser, les besoins à venir.

Il souligne également la nécessité de consolider cette vision d'ensemble. Une fois ce travail effectué, des éléments financiers plus détaillés pourront être présentés. Il exprime enfin le souhait qu'une démarche participative soit mise en place, afin d'associer pleinement les acteurs locaux et les sociétés à cette réflexion.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil général prend acte de ces informations et remercie la Commission des infrastructures et des transports pour ce rapport.

4. Proposition de M. Oliver Epiney au nom de la Commission de l'Energie relative à la constitution d'un règlement pour la Commission de l'Energie

Mme la Présidente donne la parole à M. David Bonny, Syndic.

M. David Bonny, Syndic, indique que le Conseil communal pourra se prononcer sur cette proposition. Il relève que, comme mentionné dans les messages déjà déposés pour la séance de constitution, une commission de l'énergie est à nouveau proposée.

Il précise toutefois que, conformément à la loi cantonale sur l'énergie de 2000, une commission consultative est prévue. Il conviendra donc de tenir compte de cet élément si un projet de règlement devait être élaboré.

Mme la Présidente remercie le Conseil communal et donne la parole à la Commission de l'Energie pour la présentation de leur proposition.

M. Oliver Epiney, au nom de la Commission de l'énergie, prend la parole.

Je suis dépositaire de cette proposition, qui est pour nous importante. C'est la notion d'un règlement de la commission sur l'énergie, avec aussi la définition des missions et des compétences de la commission au sein de ses réunions.

Mme la Présidente remercie la Commission de l'Energie et ouvre la discussion d'ordre générale.

M. Simon Zürcher, au nom de la Commission de l'énergie, prend la parole.

Je voudrais expliquer les raisons qui nous ont amenés à cette proposition.

Déjà, la commission de l'énergie est une commission obligatoire. Dans le règlement du Conseil général, il existe des articles qui concernent le fonctionnement des commissions, mais ils ne sont pas très détaillés. Un règlement, que l'on pourrait aussi qualifier de cahier des charges, peut apporter davantage de clarté pour la commission : quelles sont ses compétences, mais également pour le Conseil communal, quel est son rôle et à quel moment il doit, par exemple, solliciter l'avis de la commission.

Ce n'est vraiment pas l'idée de mettre en place un cadre trop strict, mais plutôt de permettre à la commission de travailler de manière ciblée et efficace.

Au niveau du calendrier, cela peut paraître un peu particulier, puisque la législature arrive à son terme. Toutefois, le Conseil communal dispose de toute façon jusqu'au début du mois de décembre pour répondre. S'il estime que cette démarche n'est pas nécessaire, il peut bien entendu répondre par la négative. Par ailleurs, la nouvelle commission pourra décider de ne pas entamer immédiatement le travail de rédaction d'un règlement, et de le reporter à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Je vous invite à accepter cette proposition.

M. Guy-Lou Vuarnoz, pour le groupe de Corserey, indique que le groupe de Corserey reconnaît l'importance de la Commission de l'énergie, mais estime que son rôle n'est pas suffisamment défini.

Un règlement aurait pour avantage de préciser le but et les missions de cette dernière. Le groupe est donc favorable à cette proposition.

M. Pierre-Alain Egger, pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, indique que le groupe est surpris qu'une proposition de règlement de la Commission de l'énergie soit soumise au Conseil général lors de la dernière séance de la législature.

Pour le groupe de Prez-vers-Noréaz, il serait plus judicieux que la nouvelle commission se fixe des objectifs en début de législature. Elle aura ensuite le temps de déterminer si l'élaboration d'un règlement est réellement nécessaire. Les autres commissions n'ont d'ailleurs pas forcément besoin d'un règlement pour définir leur fonctionnement.

Le groupe estime également malvenu d'imposer dès à présent à une commission qui n'est pas encore nommée l'élaboration d'un règlement, sans lui laisser le choix de le faire ou non.

Pour ces raisons, la grande majorité du groupe de Prez-vers-Noréaz vous recommande de refuser cette proposition, qui pourrait être remise à l'ordre du jour de prochaines séances, une fois la nouvelle commission constituée et après qu'elle aura pu en discuter.

M. Pierre-Alain Egger, à titre personnel, il le précise expressément, indique qu'il a déjà exprimé à plusieurs reprises, durant la législature, son souhait de voir des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Selon lui, l'élaboration d'un règlement impliquerait de consacrer du temps supplémentaire à des démarches administratives. Il relève qu'il y a déjà eu des labels, des bureaux de conseil, des consultants, des séances et de nombreuses réflexions théoriques.

Il conclut qu'un effort financier est consenti, mais qu'il n'y a, à ce jour, pas de réalisations concrètes en faveur de l'environnement.

M. Pierre Alain Scherly, à titre personnel, rappelle qu'au mois d'octobre 2023, l'élaboration d'un plan climat communal a été validée et qu'à ce jour, aucun élément concret n'a encore été présenté.

Il indique que ce qui le préoccupe est d'éviter toute incohérence entre ce plan climat et un éventuel règlement. Selon lui, un règlement sera nécessaire, mais il estime que ce travail devrait être mené lors de la prochaine législature, par la future commission, en disposant de tous les éléments en lien avec le plan climat et le règlement envisagé.

M. David Bonny, Syndic, informe que le Conseil communal a lancé un appel d'offres auprès de plusieurs bureaux pour l'élaboration d'un plan climat.

La majorité des retours a déjà été reçue et un dernier est encore attendu. Une réflexion est également en cours quant à la création éventuelle d'une commission ad hoc dédiée au plan climat.

Le Conseil communal reviendra ultérieurement avec des informations complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, nous procédons au vote à main levée.

Celles et ceux qui sont favorables à la proposition, c'est-à-dire à sa transmission au Conseil communal, lèvent la main.

La proposition relative à la constitution d'un règlement pour la Commission de l'Energie est rejetée par 14 non contre 12 oui et 2 abstentions.

5. Informations du Conseil communal

Mme la Présidente donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

M. David Bonny, Syndic, commence par une note sombre, en évoquant le décès de Mme Madeleine Rosset.

Mme Rosset est née le 5 octobre 1926 et un rendez-vous avait déjà été pris avec elle pour le 5 octobre 2026. Elle aurait ainsi été doyenne centenaire de la commune de Prez. Malheureusement, elle est récemment décédée au Home Saint-Martin à Cottens. Une pensée est adressée à sa famille.

Le 9 janvier 2026 à 14h00, la Suisse a observé une minute de silence en mémoire du drame survenu à Crans-Montana. Il est précisé que cette minute de silence a également été respectée

au sein de l'administration communale ainsi que dans la commune. Ce drame entraîne également des répercussions au niveau communal ; M. Lionel Schouwey y reviendra ultérieurement.

Le 1er mars dernier, la commune a enregistré son 2'500e habitant.

Le Conseil communal a tenu une séance avec la communauté tarifaire intégrale fribourgeoise, à savoir Frimobil, car nous n'étions pas satisfaits du fait que, pour une même commune, il existe trois zones tarifaires. À titre de comparaison, la ville de Fribourg ne constitue qu'une seule zone, formant une entité unique.

Cette communauté tarifaire a été créée en 2006, à une époque où les fusions de communes n'avaient pas encore eu lieu. Les choses ont donc évolué, contrairement à la structure tarifaire.

Nous les avons rencontrés et avons exposé notre problématique. Des avancées ont déjà été obtenues : Corserey et Prez-vers-Noréaz seront désormais intégrées dans la même zone tarifaire dès le 1er juin 2026.

Notre démarche se poursuit et nous espérons pouvoir intégrer également Noréaz dans cette même zone à l'avenir. À ce jour, deux opérateurs de transport public sont encore concernés : Transports publics fribourgeois d'un côté et La Poste suisse de l'autre.

Une nouvelle ligne reliant Grolley, Ponthaux, Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Chénens est attendue. Elle devrait permettre, à terme, de regrouper l'ensemble de la commune en une seule zone tarifaire.

Nous avons interpellé le Conseil d'État au sujet de la nouvelle gare d'Avry. En effet, de nombreuses personnes se plaignent des difficultés pour y accéder, notamment en raison de la distance et des conditions d'accès sur place.

Il apparaît clairement que, pour notre commune, le train s'éloigne. Certains habitants n'hésitent pas à se rendre en voiture jusqu'à Villars-sur-Glâne afin de se parquer dans le parking Park & Ride de la gare, voire à aller directement à Fribourg.

Auparavant, il était possible d'utiliser le Park & Ride de Rosé, mais depuis la suppression de la gare, il faut se déplacer plus loin, ce qui ne correspond pas aux objectifs en matière de transports publics.

Des améliorations devront donc être envisagées.

Concernant le Réseau santé de la Sarine, le contrat de mise à disposition du local des pompiers pour la compagnie Sarine Centre a été résilié. Le Réseau santé de la Sarine sera en effet regroupé dans la nouvelle caserne. Un local sera ainsi libéré, probablement pour les besoins de la voirie, dès le 31 octobre 2026.

Ensuite, nous lançons un appel à la population afin d'utiliser des sacs poubelles conformes.

Malheureusement, durant cette législature, j'ai dû signer des amendes pour un montant d'environ CHF 10'000.00 liées à l'utilisation de sacs non conformes.

M. Philippe Joliet indique que, de son côté, il a deux points.

Le premier concerne la durée exceptionnellement courte de la séance de ce soir, pour donner des explications. Le deuxième point concerne l'informatique.

Concernant la durée exceptionnellement courte de la séance de ce soir, c'est avec regret que le Conseil communal devait normalement présenter les comptes ainsi que le plan financier.

Nous sommes toutefois dans l'impossibilité de le faire, en raison d'événements survenus au sein de la caisse communale. Nous avons pourtant tout mis en œuvre, d'autant plus que les comptes devaient être présentés un peu plus tôt cette année en raison du changement de législature. L'objectif était de faire valider les comptes par le Conseil général actuel et ainsi de clôturer la législature de manière satisfaisante. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

Pourquoi ? En raison de plusieurs absences de longue durée au sein du personnel de la caisse communale, dont une absence subite d'une personne clé. Suite à cette situation, il a fallu reconstituer certaines informations manquantes pour le bouclage, ce qui ne nous a pas permis de présenter les comptes dans les délais nécessaires à leur transmission au Conseil général.

Je peux également vous informer ce soir que notre administratrice des finances a démissionné, avec effet au 30 juin de cette année. Une annonce a déjà été publiée la semaine passée et nous avons reçu plusieurs candidatures. Certaines se démarquent déjà et des entretiens seront organisés prochainement en vue de son remplacement.

S'agissant du bouclage, les éléments demandés ont été transmis ce matin à BDO pour les dernières vérifications. Il ne s'agit pas de changements majeurs, mais plutôt de précisions. Toutefois, cela a nécessité du temps afin de comprendre la situation et de reconstituer les données.

Nous sommes actuellement dans l'attente du retour de BDO, qui ne devrait pas poser de problème particulier. Sans entrer dans les détails, je peux déjà indiquer que les comptes présentent un résultat négatif pour l'année 2025. Il s'agira donc d'une perte, sans en préciser le montant ce soir.

Les comptes seront présentés lors d'une prochaine séance de la nouvelle législature. Le plan financier sera également présenté à cette occasion.

Le deuxième élément que je souhaitais aborder ce soir concerne le fait que, afin d'éviter des surcoûts informatiques, les adresses e-mail des personnes sortantes, c'est-à-dire celles qui quittent le Conseil général, seront désactivées entre le mercredi 6 et le jeudi 7 mai.

Cette échéance étant proche, nous vous invitons à sauvegarder d'ici là les éléments que vous souhaitez conserver, en particulier si vous ne siégerez pas lors de la prochaine législature.

Une copie de sauvegarde sera toutefois effectuée et pourra être mise à disposition pendant un certain temps en cas de besoin. Néanmoins, au-delà du 7 mai, votre adresse e-mail ne sera plus accessible.

M. Lionel Schouwey indique qu'en 2025, plusieurs travaux ont été entrepris afin de remettre à niveau la défense incendie dans les trois écoles ainsi qu'à l'accueil extrascolaire, ci-après l'AES.

Des études de situation ont été menées par le service du feu communal. De nouveaux plans d'évacuation ont été commandés auprès d'Aprotec, et des systèmes de détection incendie ont été installés dans une partie des bâtiments scolaires ainsi qu'à l'AES.

L'étape suivante consistait à réaliser des inspections sur le terrain.

Les écoles étant classées en catégorie rouge par l'ECAB, leur inspection relève de la responsabilité du canton. Il appartient toutefois à la commune de solliciter ces contrôles, ce qui a été fait à la fin de l'année 2025.

La planification prévoyait d'intervenir sur les écoles en 2026, puis sur les autres bâtiments communaux en 2027, afin de respecter le délai légal de cinq ans imposé par la LDIS.

Le 1^{er} janvier 2026 est toutefois survenu le drame du Constellation à Crans-Montana.

Face à cet événement, le Conseil communal a décidé d'accélérer le calendrier et de procéder à une revue complète de la défense incendie de l'ensemble des bâtiments communaux ouverts au public dans les plus brefs délais.

Le 20 janvier, soit à peine deux semaines après la reprise, les bâtiments scolaires ont été inspectés par l'ECAB, conformément à la planification initiale. Compte tenu du contexte et malgré une forte sollicitation, l'ECAB a également accepté d'accompagner notre expert en protection incendie lors d'une seconde série d'inspections concernant les autres bâtiments communaux, le 5 février.

Les conclusions de ces audits sont à la fois rassurantes et préoccupantes.

Rassurantes, tout d'abord, car aucun danger majeur n'a été identifié.

Mais plusieurs non-conformités ont été relevées : une charge thermique trop importante dans la salle communale de Prez-vers-Noréaz, des décorations facilement inflammables ou encore l'utilisation systématique de cales-portes sur des portes devant rester fermées. Ces points ont fait l'objet de demandes de correction rapides lorsque cela était possible.

Ces résultats sont toutefois également préoccupants, car ils révèlent un retard important dans l'entretien de nos infrastructures. Il s'agit souvent de détails pris isolément, verrous inadaptés, ferme-portes manquants, signalisation insuffisante, mais leur accumulation est significative.

Concrètement, cela représente aujourd'hui :

- 34 serrures à remplacer,

- 8 portes à modifier,
- 10 ferme-portes à installer,
- et environ 70 panneaux de sortie de secours à poser.

Des demandes d'offres sont en cours pour l'ensemble de ces travaux obligatoires.

Toutefois, nous ne sommes pas les seuls à avoir réagi à la suite des événements du 1er janvier 2026. Les entreprises spécialisées sont actuellement fortement sollicitées, ce qui rend illusoire une réalisation rapide. Le Conseil communal devra donc demander une prolongation de délai à l'ECAB.

Autre conséquence des inspections : les couloirs de l'école, étant considérés comme des voies de fuite, doivent être complètement libérés de tout matériel inflammable. Cela signifie que tout le matériel entreposé ou utilisé dans ces espaces devra trouver un nouvel emplacement. Des démarches sont en cours afin de relocaliser ces activités essentielles au bon fonctionnement des écoles.

Ces démarches ont également permis de clarifier la capacité d'accueil maximale des différents locaux communaux.

L'experte de l'ECAB a confirmé que la réalité de nos bâtiments correspondait bien aux limites fixées dans nos règlements, soit :

- 100 personnes à Corserey,
- 200 à Prez-vers-Noréaz,
- et 250 à Noréaz.

Il est toutefois apparu que ces capacités pourraient être augmentées moyennant des travaux relativement légers.

Dans ce contexte, le Conseil communal a validé l'installation de deux escaliers de secours supplémentaires à Prez-vers-Noréaz, ce qui permettrait de porter la capacité à 300 personnes. Cette augmentation ne sera effective qu'après la réalisation des travaux et leur validation par les autorités compétentes.

À Noréaz, une étude est en cours, les adaptations nécessaires étant plus complexes et nécessitant l'expertise d'un spécialiste en défense incendie.

Finalement, les locaux mis à disposition des sociétés ont également été examinés. Les capacités maximales d'accueil ont été communiquées aux utilisateurs concernés et feront prochainement l'objet de conventions de mise à disposition.

M. Pierre Bovet donne quelques informations concernant les routes.

Tout d'abord, la commune a reçu un courrier annonçant la mise à l'enquête de la route de contournement, publiée dans la Feuille officielle numéro 18 du 1er mai 2026. Cette fois, le projet entre dans une phase concrète.

Les prochaines étapes sont la mise à l'enquête durant 30 jours, puis le traitement des éventuelles oppositions. Viendront ensuite les demandes de crédits, notamment pour les fouilles archéologiques, puis pour la construction. Malgré ces étapes, il se dit confiant quant à l'aboutissement du projet.

Cette route de contournement est attendue, notamment pour des raisons de sécurité. Plusieurs incidents récents viennent le rappeler. Le 16 février 2026, un camion est sorti de la route cantonale en direction de Grandsivaz. La commune a écrit au canton ainsi qu'à la police cantonale afin d'obtenir des précisions sur les causes de cet accident et de souligner la dangerosité du tronçon.

D'autres incidents ont également été constatés. Un camion a récemment terminé sa course dans un jardin sur la route de Fribourg, endommageant une clôture. La police n'en avait pas connaissance. Par ailleurs, un accident similaire impliquant un semi-remorque s'était déjà produit le 20 juin 2016.

Malgré les démarches entreprises, les réponses obtenues restent limitées. Les autorités évoquent des motifs liés à la protection des données pour ne pas transmettre davantage d'informations.

Concernant l'éclairage public, le Groupe E nous a approchés afin de soumettre nos projets d'assainissement à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

En cas d'acceptation, cela permettrait de bénéficier d'une ristourne de 2,1 centimes par kWh économisé sur une période de 10 ans, versée en une seule fois. Cela représente un montant d'environ CHF 13'000.00.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la Confédération en matière d'économie d'énergie. Les distributeurs doivent proposer des projets permettant de réaliser des économies significatives, et notre système d'éclairage LED à pilotage dynamique a été retenu parmi d'autres projets.

Je souhaite encore vous donner quelques informations concernant les projets de notre commune pour les prochaines années.

En matière d'eau potable et d'approvisionnement, il s'agira d'apporter une redondance pour le village de Corserey, qui reste le parent pauvre de la commune en terme de sécurité d'approvisionnement. Paradoxalement, c'est le seul village qui dispose de sa propre eau, avec une qualité correcte. Toutefois, une problématique subsiste au niveau des limites de nitrates, d'où la nécessité d'accélérer certaines démarches.

Au niveau de l'épuration, il s'agira de poursuivre le programme de mise en séparatif des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que la mise en conformité et l'harmonisation des réseaux en général.

À l'échelle régionale, concernant l'approvisionnement en eau, un agrandissement du réservoir de la Peyrère est prévu au niveau de l'AESO. Du côté du CEFREN, c'est le projet de déplacement de la station de Port-Marie vers la région de Grangeneuve qui retiendra notre attention lors

des prochaines législatures. Il s'agit d'un projet d'envergure, estimé à environ 90 millions de francs, visant à remplacer une infrastructure datant de plus de 50 ans, construite dans les années 1970 pour alimenter notamment les zones industrielles.

Enfin, la mise en œuvre de la nouvelle STEP de Pensier se poursuit. Ce projet, accepté par le peuple pour un montant d'environ 6 millions de francs, est en cours de réalisation. Malgré la complexité du chantier, les travaux avancent de manière satisfaisante. La mise en service est prévue vers la fin de la législature, voire au tout début de la suivante.

La parole n'est plus demandée.

Les membres du Conseil général prennent acte des informations présentées.

6. Questions, propositions et divers

Mme la Présidente donne la parole à M. François Trotti.

M. François Trotti, pour une partie du groupe de Noréaz, indique qu'une partie du groupe a décidé de transformer la proposition en question. Cette évolution n'a pas fait l'unanimité, mais ils se sont laissés convaincre que cette approche était plus adaptée à la situation et qu'il ne relevait pas du rôle du Conseil général de dire au Conseil communal comment travailler, cela ne faisant pas partie de ses prérogatives.

Le texte proposé reste le même que celui publié sur le site. La seule différence est qu'il est désormais demandé au Conseil communal de prendre position sur ces réévaluations. Celles-ci reprennent notamment les éléments mis en évidence par la Commission financière, afin de leur donner davantage de poids.

Il s'agit en particulier :

- de l'évaluation de solutions pour reloger l'AES ailleurs,
- de la réaffectation des espaces prévus pour l'AES en salles de classe,
- d'une éventuelle rehausse de la salle polyvalente (point qui mérite encore des clarifications), ainsi que de l'optimisation de son utilisation pour répondre aux besoins culturels et associatifs,
- de la réutilisation et de la redéfinition des abris communaux afin de limiter la construction de nouveaux locaux et bâtiments.

L'objectif est simplement d'obtenir une prise de position du Conseil communal sur ces différents points. Certaines réponses ont déjà été apportées, mais cette démarche permettra d'assurer un suivi des préoccupations via le formulaire dédié aux questions du Conseil général.

Mme la Présidente remercie M. François Trotti et demande au Conseil communal s'il souhaite répondre à cette question dès à présent.

M. David Bonny, Syndic, indique que, concernant la cure, toutes les réflexions ont été menées et que des échanges ont déjà eu lieu à ce sujet. La question avait notamment été posée à M.

André Robatel, actuellement absent en raison de l'assemblée paroissiale. Il précise que la cure restera une cure.

Il souligne ensuite le contexte du site : à proximité se trouvent notamment une morgue, des installations liées au cimetière, un columbarium, un jardin du souvenir ainsi qu'un mur du cimetière pouvant être élevé. Dans ces conditions, il estime que cet emplacement n'est pas idéal pour accueillir un AES.

Il ajoute que d'autres options ont été examinées, mais qu'aucun bâtiment communal libre ne permet actuellement d'envisager une solution sur place. Plusieurs pistes ont été étudiées sans aboutir à une alternative satisfaisante.

Il conclut en précisant qu'il s'agit d'une première réponse sur certains éléments et qu'une réponse plus complète sera apportée ultérieurement.

M. Pierre-Alain Egger, au nom de la Commission financière, indique que cette question est à nouveau liée à une interprétation de commentaires émis par la commission.

Il rappelle que cela a déjà été précisé lors de la précédente séance : la Commission financière ne souhaite pas être associée à ce type de questions.

Il relève également une certaine inquiétude quant à la manière dont ces questions sont formulées. Selon lui, lorsqu'on reprend les textes, les dépositaires eux-mêmes ne semblent pas toujours en maîtriser pleinement le sens.

En tout état de cause, il insiste sur le fait que la Commission financière ne doit pas être impliquée dans ces démarches.

Mme Sarah Ducommun à titre personnel, indique que l'on arrive à la fin de la première année scolaire durant laquelle les transports ont été sous-traités à Jean-Louis Voyages.

En tant que maman de deux enfants qui prennent quotidiennement le bus pour se rendre à Noréaz et à Corserey, elle souhaite faire un retour d'expérience.

Elle relève tout d'abord un point positif : il y a eu nettement moins de courses annulées. Les bus ont été moins souvent en panne ou les conducteurs ont été remplacés, ce qui constitue une amélioration.

En revanche, elle souligne un point négatif important : un retard systématique d'environ dix minutes à chaque trajet. Malgré des plaintes adressées à la commune, aucune amélioration n'a été constatée. Cette situation perdure depuis près d'une année.

Elle estime qu'il y a probablement un problème dans la conception des horaires et qu'il serait important de les adapter pour la prochaine année scolaire.

Elle ajoute que ces retards entraînent des écarts importants, pouvant aller jusqu'à 40 minutes, entre les enfants selon leur lieu de scolarisation. Cette situation se répète plusieurs fois par jour et complique fortement l'organisation familiale, notamment à midi.

Elle suggère dès lors que ces éléments soient pris en compte lors de l'élaboration des horaires pour les années à venir.

M. Christian Carrel, à titre personnel, pose une question à M. Lionel Schouwey concernant les inspections des locaux communaux.

Il indique qu'il a appris que, par exemple, le local de jeunesse de Prez voit sa capacité d'accueil limitée à 20 personnes, si ces informations sont exactes.

Il demande si une solution est prévue, dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre, et quelle alternative est envisagée pour la société de jeunesse, qui compte environ 50 membres et a besoin de se réunir.

M. Lionel Schouwey, indique que les trois jeunes ont été reçues afin de leur présenter la situation, dans la mesure où elles sont des utilisatrices importantes des bâtiments communaux, tant pour leurs réunions que pour l'organisation de leurs manifestations.

Il rappelle que les règles en matière de sécurité doivent être respectées. Le local situé en dessous dispose d'une porte s'ouvrant vers l'intérieur, ce qui limite sa capacité à 20 personnes. Cette exigence a été imposée par l'ECAB et ne laisse aucune marge de manœuvre.

Une solution a toutefois été envisagée : la création d'un muret de décalage afin de permettre l'ouverture de la porte vers l'extérieur, ce qui permettrait de porter la capacité à 50 personnes. Des demandes d'offres ont été adressées à plusieurs menuisiers, mais les réponses ne sont pas encore parvenues.

L'objectif est de réaliser ces travaux si possible avant l'été, même si les délais dépendront de la disponibilité des artisans. Dans l'intervalle, il a été proposé aux jeunes d'utiliser la salle communale pour leurs réunions. Cette solution reste toutefois contraignante, puisqu'elle implique des réservations, ainsi que la mise en place et le nettoyage, et ne remplace pas un local dédié.

Il souligne qu'à Prez-vers-Noréaz, la disponibilité de locaux communaux est très limitée. Des alternatives ont été recherchées, sans succès à ce jour.

Il est également rappelé que cette salle communale pourrait être vendue dans le cadre du projet de complexe scolaire, sportif et culturel. Le local de jeunesse actuel disparaîtra alors, ce qui nécessitera de proposer une nouvelle solution. Cette question est identifiée comme prioritaire et fera l'objet de travaux dans les années à venir.

Pour l'heure, la situation reste contrainte, mais la commune s'engage à soutenir les jeunes dans la mesure de ses possibilités, tout en reconnaissant qu'aucune solution immédiate n'est disponible.

M. Christian Carrel, à titre personnel, pose encore une question suite à sa remarque d'entrée, selon le procès-verbal. Il rappelle qu'il avait posé deux questions lors de la dernière séance du Conseil général et qu'une réponse devait être apportée au plus tard ce soir. Il demande s'il existe des éléments de réponse.

Les questions qui n'ont pas été répertoriées concernaient les déviations proposées par l'État suite aux travaux d'entretien routier. Il demandait si le Conseil communal en avait connaissance et s'il avait sollicité des mesures compensatoires en cas de surplus de trafic.

M. David Bonny, Syndic, informe qu'une réponse ne pourra pas être apportée ce soir et remercie M. Christian Carrel d'avoir rappelé ces questions.

M. David Bonny, Syndic, indique que cette séance marque la fin de la législature du Conseil communal. Il tient, au nom de celui-ci, à remercier l'ensemble des membres du Conseil général pour leur participation, la qualité des échanges et le travail accompli durant ces cinq dernières années.

Il relève que cette période n'a pas été simple, marquée notamment par plusieurs crises, en particulier dans le domaine de l'énergie. Malgré cela, le travail s'est poursuivi et les débats ont gagné en qualité, avec des dossiers bien préparés et des échanges constructifs. Il souligne que cet esprit devra être maintenu à l'avenir.

Il remercie également les différentes présidences qui se sont succédées, soulignant l'importance de leur rôle et la qualité de leur conduite des séances. Il adresse aussi ses remerciements aux membres du Conseil communal pour leur engagement constant.

Il souhaite ensuite adresser un mot particulier à deux membres quittant le Conseil communal.

Tout d'abord, Mme Isabelle Bersier, Conseillère communale, qui totalise 20 ans d'engagement, débutés en 2006 à Corserey. Elle a assumé différents dicastères, notamment les écoles, la formation, la petite enfance, la culture, le sport et les loisirs, puis la forêt et la police. Depuis 2020, elle s'est particulièrement investie dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance. Son engagement a largement dépassé le cadre des séances, avec une présence soutenue sur le terrain et auprès du personnel communal. Il relève notamment son implication dans la réalisation du sentier pédestre et de l'arbre à contes.

Il remercie ensuite Mme Isabelle Staub Barbey, conseillère communale, pour ses 15 années d'engagement, débutées en 2011. Elle a œuvré notamment dans les domaines des écoles et des bâtiments communaux, et a participé à la fusion des cercles scolaires en 2012. Elle est également à l'origine de l'AES. Au fil des législatures, elle s'est spécialisée dans l'aménagement du territoire, les constructions, ainsi que la gestion des forêts, des parchets et des ruisseaux. Elle a également exercé la fonction de vice-Syndic et a été la première Syndic de la commune fusionnée.

Il conclut en remerciant chaleureusement ces deux conseillères pour leur engagement au service de la collectivité et du bien commun.

Mme la Présidente conclut en remerciant l'ensemble des participants pour la tenue efficace de cette séance.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente clôt la séance, il est 20h27.

Au nom du Conseil général

Collaboratrice administrative
Auteure du procès-verbal


Coralie Folly

La Secrétaire communale


Mireille Gross

La Présidente


Louise Reymond